

Journée internationale des veuves (JIV) 2018/Conférence-débat à l'école Ruban vert, mercredi dernier

Sylvia Bongo Ondimba : " Ensemble, continuons ce noble combat "



Photo : François ZIMA

La première dame, Sylvia Bongo Ondimba, prononçant son discours de circonstance.



Photo : François ZIMA

L'engagement de l'épouse du chef de l'Etat s'explique par le fait qu'elle considère la spoliation des veuves comme une crise humanitaire silencieuse.



Photo : François ZIMA

La première dame Sylvia Bongo Ondimba avec les panélistes et quelques représentants d'associations de veuves du Gabon.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Parce que de nombreuses discriminations et pesanteurs de toutes sortes minent encore le quotidien du conjoint survivant, en dépit des avancées enregistrées depuis 2010 dans le cadre de sa protection, la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille, en partenariat avec la chaire Unesco et l'Université Omar Bongo, a organisé des discussions autour de plusieurs spécialistes impliqués dans la prise en charge de la condition de la veuve au Gabon.

QUELQUE 285 millions de veuves sont recensées à travers le monde. L'Afrique, notre continent, enregistre, à lui tout seul, plus de 115 millions. Le plus tragique dans l'histoire, c'est que la majorité d'entre elles finissent parfois leurs jours sur terre dans une indescriptible précarité. Soumises à des pressions diverses, ces femmes fragilisées par le décès de leurs époux sont régulièrement spoliées par leurs belles-familles. En dépit des avancées obtenues sur les plans juridique, administratif et social depuis le 21 décembre 2010, date à laquelle la diplomatie agissante de la

première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, a permis de consacrer dans les annales de l'histoire des Nations unies une journée entièrement dédiée à la veuve, notamment le 23 juin, force est de constater, cependant, que des pesanteurs et des blocages de toutes sortes minent encore le système de protection des conjointes survivantes. Pour preuve, entre 2014 et 2015, plus de 400 plaintes contre les actes de spoliation ont été enregistrées. La plupart d'entre elles n'ont reçu aucune réponse satisfaisante. **JOURNÉE**• Profitant de cette 8e édition de la Journée internationale des veuves (JIV) qui se célébrera le 23 juin prochain, la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille (FSBO), en collaboration avec la chaire Unesco et l'Université Omar Bongo (UOB), a pris de l'avance en posant, le mercredi 20 juin dernier, à l'école Ruban vert, les bases d'un dialogue multidisciplinaire pour sortir de cette impasse. Comme intervenants, des spécialistes dans plusieurs domaines, à savoir Pr Patrick Mougouia Daouda (linguiste), Pr Etienne Nsies (juriste agrégé des universités), Marie-Anne Mboga Quenum (magistrat et procureur général adjoint à la

Cour de cassation), Fabrice Agyune Ndone (anthropologue), Chimène Ntsame Mboulou (psychologue), Zéphirine Etotowa (économiste, chargée de la liquidation du capital décès), Agnès Gnanou (directrice de la Famille), Carmela Ngayis (ancienne responsable de la cellule veuve à la FSBO) et Véronique Tchibena Mackosso (veuve). Etaient présents, notamment, l'épouse du chef de l'Etat, des membres du gouvernement, des corps constitués et d'autres personnalités. « La loi est pourtant censée être accessible à tous et à tout moment ! Que faisons-nous de notre société ? Où allons-nous ? Est-ce tolérable qu'aujourd'hui encore, huit années après l'instauration de cette journée sous l'impulsion du Gabon, et après l'adoption par notre pays de textes de lois en faveur des veuves, nous puissions entendre de tels cris de détresse ? Est-ce tolérable qu'avec la mise en place de structures d'observation et de régulation, des veuves continuent d'être spoliées, ici, au Gabon ? », s'est interrogée Sylvia Bongo Ondimba. « Où sont les voix de cette nation ? Où sont ces voix qui s'élèveraient au-dessus des clivages et des débats politiques pour dénoncer, s'engager, revendiquer au nom

de la justice, de l'égalité, de la dignité humaine ?... Quelle société sommes-nous en train de construire, si la majorité de sa population est privée de ses droits fondamentaux ? Nous avons, dans le passé, contribué à faire évoluer le cadre législatif et réglementaire, à travailler à l'amélioration de la protection et de l'accompagnement du conjoint survivant dans l'acquisition de ses droits. Nous avons fait ce qui est juste, bien, tout simplement et en agissant. Nous avons fait bouger les lignes. Nous devons, plus que jamais, rester vigilants et mobilisés. Car, par notre silence et notre passivité, nous cautionnons cette violence dont les victimes ne se relèveront jamais », a-t-elle ajouté. **SUCCESSION**• Si la veuve continue d'être spoliée au moment de la succession, pense Pr Etienne Nsies, c'est parce que la femme mariée est placée en situation d'infériorité ou de subordination juridique à l'égard de son époux. Aussi, par l'effet du mariage, celui-ci est fait chef de famille auquel la femme doit obéissance. Ce qui, d'après lui, révèle les maux du Code civil. « Le langage sexué utilisé par le législateur porte atteinte au principe d'égalité des citoyens devant la loi et constitue ainsi la source d'un conflit entre le Code

civil et la Constitution », a-t-il expliqué. D'où l'appel à une amélioration impérative du cadre législatif et réglementaire. Les débats qui ont eu lieu entre la tenue des deux panels de discussions ont montré tout l'intérêt que suscite le sujet et relevé la grandeur de l'acte posé par la première dame du Gabon, en levant le voile

sur une situation que beaucoup de femmes éplorées, après le décès de leurs époux, vivaient avec pudeur et honte. Notons que les activités de cette JIV 2018 se sont poursuivies ce matin à l'UOB, avec une journée de sensibilisation, en partenariat avec les étudiants en droit et en anthropologie.

